

Règlements et interdits

Arrivée et départ (Forfait de fin de semaine)

Heure d'arrivée : Après 17h00, le vendredi.

Heure de départ : Avant 16h00 le dimanche.

Un supplément sera facturé si l'heure d'arrivée ou de départ n'est pas respectée.

Le chalet et terrain doivent être replacés comme à votre arrivée, c'est-à-dire : Propres et fonctionnels.

Liste de vérification avant de quitter les lieux...

- La vaisselle doit être lavée et bien rangée.
- Les planchers doivent être nettoyés et balayés.
- Remettre les accessoires et meubles (intérieur et extérieur) à leur endroit d'origine.
- Les déchets, canettes et le recyclage doivent être déposés aux endroits prévus.
- Les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur doivent être fermées en tout temps afin d'empêcher les insectes et les animaux sauvages d'entrer ainsi qu'éviter des coûts de chauffage élevés.

Nous mettons à votre disposition gratuitement divers **équipements sportifs** (vélos, casques, canots, pédalos, kayaks, vestes de sauvetage, tubes pour glissade, raquettes, balais pour ballon-balai et bâtons de hockey) pour agrémenter votre séjour selon la saison. Nous vous demandons **de rapporter tout équipement emprunté à sa place initiale après chaque usage**. Nous comptons sur votre bon sens pour utiliser les équipements avec soin et de façon civilisée.

Tous bris et/ou dommages doivent être déclarés.

Capacité des chalets

Pour une question de sécurité, la capacité maximum dans nos chalets doit être respectée en tout temps et cela comprend également les visiteurs.

Le nombre maximum d'occupants par chalet est comme suit :

- ▶ Chalet Larocque : 50 personnes maximum (Incluant les visiteurs)
- ▶ Chalet Richelieu : 26 personnes maximum (Incluant les visiteurs)
- ▶ Chalet Mariste : 15 personnes maximum (Incluant les visiteurs)
- ▶ Chalet Bergeron : 6 personnes maximum (Incluant les visiteurs)

Cette capacité maximale doit aussi inclure les visiteurs qui couchent ou qui ne couchent pas.

Tout dépassement sera calculé comme une nuitée supplémentaire.

Animaux interdits

Les animaux sont strictement interdits dans les chalets et sur le site sous peine d'expulsion. Des frais de 250 \$ par animal seront aussi appliqués si vous apportez un animal dans le chalet ou sur le site de SAJO.

Interdit de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les chalets. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectés dans le chalet, des frais de nettoyage seront retenus sur la caution. Tous les mégots de cigarettes doivent être déposés dans les cendriers prévus à cet effet.

Limite de vitesse

La limite de vitesse est de 25 km/h. Soyez très vigilants et prudents car plusieurs enfants se déplacent en vélo et/ou à pieds. Limitez vos déplacements en voiture sur le terrain pour entrer et sortir seulement, évitez les promenades inutiles.

Électricité / Eau / Fausse septique

En cas de panne d'électricité, soyez rassurés que tous nos chalets sont équipés d'une génératrice. Notre eau est potable et soumise à un contrôle fréquent et régulier dans un laboratoire extérieur accrédité par le ministère de l'Environnement. Nos chalets fonctionnent avec une fausse septique donc ne jeter aucun objet de nature à obstruer les canalisations dans les lavabos, éviers, toilettes, baignoires et douches. À défaut de quoi, les frais occasionnés pour la remise en service seront entièrement facturés au locataire.

Glissade d'eau

L'hiver, la structure est fermée donc afin d'éviter de l'endommager et pour votre sécurité, il est strictement interdit de glisser ou de grimper.

Armes

Les armes de tous genres sont interdites sur le site de SAJO sous peine d'expulsion.

Roulottes / Tentes / VTT

Les roulottes, tente-roulottes ou tout autres abris sont interdits sur le site, ainsi que les véhicules tout terrain (4 roues). Pour toute tente, une entente doit être autorisée avec la personne responsable de votre réservation.

Feux de camp

Tout feu de camp devra être fait sous surveillance à l'endroit prévu (sauf si interdiction par la SOPFEU en cas de risque élevé d'incendie). Il est strictement interdit de couper ou briser des arbres et des branches. Du bois d'allumage, du papier et du bois pour le feu vous sont fournis. Feux d'artifice et/ou lanternes volantes interdits.

Couvre-feu

Le couvre-feu est à **23 heures**.

Si les conditions ci-haut ne sont pas respectées, des frais additionnels seront facturés au responsable du groupe. **J'ai lu, j'ai compris et je m'engage à assumer et respecter les conditions d'engagement.**

X _____

Signature du responsable de groupe

IMPORTANT

Règle d'utilisation du chemin menant à la montée Saint-André

Pour votre sécurité, le chemin situé entre l'**arche de Bienvenue** à SAJO et la **montée Saint-André** doit être utilisé strictement dans le but d'accéder à SAJO ou de quitter le site en véhicule.

Pour toutes vos activités de randonnée pédestre, jogging ou de promenade à vélo, vous devez utiliser les sentiers prévus à cet effet sur le site de SAJO.

Pour de plus amples précisions, vous pouvez consulter la carte de nos sentiers disponible dans tous nos chalets.

Merci de votre collaboration



The access road leading to SAJO from Montée St. André is not a public road. It is a private road located on the property of our neighbours.

SAJO, as well as its employees and clients are allowed to use this road for arrivals and departures only. **No other activity (jogging, walking, cycling...) is permitted on the road by the owners.**

Please note that while at SAJO you have access to 250 acres on which are located many hiking trails, including a bicycle path that leads to ST-André-Avellin.

Information regarding these trails can be found in each chalet.

Thank you for your cooperation.

